FICHE ELEVE – COMPAGNIE GUETAPENS – COURS 2026/2027

PHOTO

Compagnie Guetapens : 0661802408 *guet.apens@yahoo.fr* www.compagnieguetapens.fr

BREAK/HIP HOP

Nom de l'enfant : …….. Prénom : ……

Date de naissance : …… âge : ……Classe : ……

Adresse : ……

Noms des responsables légaux :

…… ……

Numéros de téléphone : Mail :

…… ……

Informations santé (Allergies alimentaires, physique et autres) :

……

Autres personnes à prévenir en cas d'urgence (et n°de téléphone) :

……

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant à la fin du cours de danse :

……

o Certificat médical fourni *o* Cotisation : 220 euros / 190 euros Mini Breakers et Hip Hop

+26 euros affiliation FFDANSE (non obligatoire sauf pour l'utilisation du « pass Sport ») + 25 EUROS COSTUME SPECTACLE

o Attestation responsabilité civile extra-scolaire fournie
o lien hello asso avec nom et prénom de l'élève *o Espèces* *(pas de chèque)*

o J'ai bien pris connaissance du règlement de l'association Guetapens et je l'accepte.

Cours de danse choisi : ……

Je soussigné(e)……,
responsable légal(e) de l'enfant…… déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement général des installations sportives municipales,
- Avoir une responsabilité civile couvrant les dégâts matériels et corporels,
- Être en bonne santé pour la pratique du break,
- Engager ma responsabilité en cas de litige et décline toute responsabilité de l'association Guetapens B'girlz, lors des activités proposées par cette dernière.

Date et signature précédées de « lu et approuvé » :

Troyes, le ……

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e)……, responsable légale(e) de……,

O autorise l'association Guetapens à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités.

O n'autorise pas l'association à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités.

A Troyes, le……

Signature

AUTORISATION D'HOSPITALISATION ET DE SOINS D'URGENCE

Je soussigné(e), M. ou Mme……, représentant(e) légal(e) de ……., autorise les responsables et encadrants de l'association Guetapens à le/la transporter vers le service des urgences du centre hospitalier de Troyes ou de faire intervenir sur place les pompiers ou le SAMU et à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

La personne à contacter en cas d'urgence est : ……

Numéro de téléphone :…… mail : ……

A …….. le ……

SIGNATURE :

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION GUETAPENS – SAISON 2026/2027

Compagnie Guetapens : Audrey : 0661802408 guet.apens@yahoo.fr

CALENDRIER

Les cours de danse débutent le dimanche 20 septembre 2026 et se terminent le 20 juin 2027. Les cours ne seront pas ouverts pendant les vacances scolaires et les jours fériés sauf exceptions. Les cours de break du dimanche ont lieu au complexe Artelesa (rue Burgard 10000 Troyes). Des répétitions exceptionnelles ou des sessions de rattrapage pourront avoir lieu un autre jour dans la mesure du possible.

INSCRIPTION ET COTISATION : Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du breakdance en compétition, datant de moins de trois mois, est obligatoire ainsi qu'une attestation de responsabilité civile extra-scolaire. Chaque élève doit régler sa cotisation dès le 3ème cours soit le 4 octobre 2026 (les 2 premiers cours étant des cours d'essai gratuit). La cotisation à l'année est d'un montant de 220 euros et de 190 euros pour les mini breakers et le Hip Hop (lien hello asso ou en espèces). Toute inscription est un engagement. Les cours ne sont pas remboursables (sauf cas exceptionnel : déménagement, raison médicale, fermeture longue des cours de danse). Une absence intermittente ne dispense pas du forfait annuel intégral. Concernant les compétitions Fédération Française de Danse (elles ne sont pas obligatoires et suggérées par le professeur), la licence est de 26 euros (coût supplémentaire à ajouter à la cotisation annuelle). Par contre, La licence est obligatoire pour l'utilisation du « pass Sport ». Pour le spectacle de NOËL : on vous demandera 25 euros pour le costume que les élèves garderont (coût supplémentaire à ajouter à la cotisation annuelle en décembre). Les danseurs participant aux compétitions représentent exclusivement leur compagnie et s'engagent à porter ses couleurs lors de ces événements.

COURS : Une tenue correcte est exigée pour assister aux cours (vêtements de sport, cheveux attachés ou casquette, baskets propres tirées du sac, pas de chewing-gum, pas de bijou imposant, bouteille d'eau). Les élèves doivent être prêts dans la salle et en tenue 5 minutes avant le début du cours. Les téléphones portables doivent être réglés sur silencieux et doivent être utilisés dans l'établissement de manière raisonnable.

Afin de respecter la concentration des élèves, les parents et amis n'assistent pas aux cours (Nous organiserons des portes ouvertes afin que vous puissiez voir vos enfants en cours de danse). Des photos ou vidéos pourront être prises pendant les activités (les personnes ne souhaitant pas être sur les supports de communication de la compagnie Guetapens doivent nous le signaler).

EVENEMENTS : La compagnie Guetapens organisera quelques manifestations : goûter de Noël, spectacles, participation à divers évènements selon les programmations prévues lors de la saison.

L'apprentissage des chorégraphies de spectacle demandera d'être assidu (une présence et une activité régulière). Seuls les élèves qui le souhaiteront et qui seront assidus et motivés en cours et répétitions participeront aux spectacles et évènements.

Le coût des costumes de spectacle est à la charge de l'élève (si cela s'avère nécessaire). Un forfait de 30 euros sera demandé par costume et devra être réglé dans l'année (vous conserverez le costume).

RESPONSABILITE : L'association bénéficie d'une assurance spécifique à toutes ses activités. Les professeurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors des heures de cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans la salle et vestiaire. **Chaque élève doit avoir souscrit une assurance de responsabilité civile**.

AUTRES : La consommation de nourriture et de boisson est interdite (l'eau est autorisée).